



**Monsieur le Président de la République**

Palais de l'Élysée  
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré  
75008 Paris, France

Paris, le 8 février 2024

**Objet : Négociations européennes pour une directive sur la qualité de l'air protectrice**

Monsieur le Président de la République,

Alors que les négociations européennes sur la révision de la directive sur la qualité de l'air doivent aboutir d'ici la fin du mois, nous appelons la France à défendre à Bruxelles une position plus ambitieuse, nécessaire pour protéger la santé de millions de personnes.

La dernière publication du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) anticipe une hausse de 77% des nouveaux cas de cancer en 2050 par rapport à 2022, citant la pollution de l'air comme l'un des « facteurs clés de l'augmentation de l'incidence ». En 2021, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a publié de nouvelles recommandations sur les valeurs à ne pas dépasser pour plusieurs polluants de l'air, afin de protéger la santé humaine. L'observation de ces valeurs limites permettrait de réduire d'au moins 58% la mortalité liée à la pollution de l'air en Europe, et de sauver des dizaines de milliers de vies en France.

L'étude d'impact de la Commission européenne associée à la proposition de directive révisée révèle par ailleurs qu'un alignement de l'Union européenne avec ces valeurs représenterait un coût 7 fois moins élevé que le coût de réparation des dommages causés. En France, le coût de la pollution de l'air, évalué par un rapport sénatorial à 101 milliards d'euros par an (2015), grève lourdement les finances publiques. Ces économies attendues permettront la mise en place de mesures indispensables, efficaces et justes, pour accompagner l'évolution des pratiques, dans le quotidien des français.ses et la transformation de certains secteurs économiques.

Préoccupation majeure des Français.es, l'amélioration de la qualité de l'air est donc un enjeu de santé publique, aux multiples co-bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

Cependant, la promesse d'une législation européenne ambitieuse sur la qualité de l'air s'étirole au fil des négociations. Nous constatons avec inquiétude l'absence d'ambition de la France, qui a défendu l'obtention de délais supplémentaires pour l'alignement avec les valeurs de l'OMS.

**FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT**

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement - Reconnue d'utilité publique depuis 1976

Siège social : 2 rue de la Clôture, 75019 Paris

Tél : 09 88 19 55 80 - [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr)



Les français.es sont, à juste titre, très attaché.es à la question de la santé et souhaitent majoritairement que soient mises en place des normes protectrices de qualité de l'air, en particulier pour protéger les plus vulnérables (les enfants, les plus de 65 ans et les personnes malades ou précaires)<sup>1</sup>. À quelques mois des élections européennes, l'Europe peut illustrer, par l'adoption d'un texte ambitieux, les bénéfices concrets qu'elle apporte dans le quotidien de ses concitoyen.nes.

La France doit peser de tout son poids pour l'adoption d'une directive ambitieuse, qui protège réellement la santé humaine, ainsi que les finances publiques. Cette stratégie gagnant-gagnant est pourtant écartée par la France, qui semble prête à sacrifier la santé au profit des secteurs pollueurs.

Nous savons que la mise en œuvre de la directive impliquera des efforts de la part des secteurs économiques les plus polluants. Là encore, cet effort est à mettre en perspective avec les coûts que représente la pollution de l'air sur la productivité des entreprises. Selon le Sénat, le nombre de journées non travaillées par des personnes affectées par la pollution de l'air représente un coût annuel de 165 millions d'euros.

Elle impacte aussi les rendements agricoles et forestiers, qui ont diminué de 5 à 20% selon les cultures depuis les années 1990 (un coût de 850 millions). Enfin, une part croissante des jeunes diplômés ne veut plus travailler pour des industries ou des secteurs polluants.

Améliorer la qualité de l'air est un enjeu de renforcement de la compétitivité de notre économie. Agir aujourd'hui pour que les valeurs de l'OMS soient respectées d'ici 2035, comme l'a décidé le Parlement européen, permettrait à la France d'investir dans le verdissement de notre économie et pour l'avenir, au lieu de continuer à payer le lourd tribut financier et humain de la pollution de l'air, qui ternissent son image.

Une position claire de la France en faveur d'une directive ambitieuse, nous paraît essentielle à ce stade ultime des négociations, en particulier en faveur de :

- L'alignement des valeurs limites européennes sur les recommandations de l'OMS, en 2035, tel que l'a voté le Parlement européen.
- La limitation du délai non extensible et exceptionnel de mise en conformité au-delà de 2030 à 5 ans et sous conditions (Article 18), avec le dépôt systématique d'un plan de qualité de l'air pour tous les polluants y compris l'ozone (Article 19).

Espérant pouvoir compter sur votre engagement et celui de la France en faveur d'une directive nécessaire pour protéger les Françaises et Français, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'assurance de notre sincère considération.

---

<sup>1</sup> Enquête IPSOS (2023), « Etat de la France ».



### Les organisations signataires :

- Antoine Gatet, Président de France Nature Environnement
- Morgane Créach, Directrice générale du Réseau Action Climat
- Pierre Souvet, Président de l'Association Santé Environnement France
- Tony Renucci, Directeur Général de Respire
- Bruno Crestani, Président de La Fondation du Souffle
- Delphine Brousmiche, Directrice de l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique
- Agnès Michelot, Vice-Présidente de la Société Française pour le Droit de l'Environnement

### Copies :

- *Monsieur Christophe Béchu, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires*
- *Madame Catherine Vautrin, Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités*

### **FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT**

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement - Reconnue d'utilité publique depuis 1976

Siège social : 2 rue de la Clôture, 75019 Paris

Tél : 09 88 19 55 80 - [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr)